

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/191/T/2017 relatif aux travaux d'extension de la ligne électrique RUSUMO- MURORE vers le CEM KIGATI.**

- Date de publication : 24/05/2017
- Date d'ouverture des offres : 22/06/2017

La commune de GISAGARA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à :

### **1. Objet**

Présenter leurs offres sous plis fermés, pour le recrutement des entreprises pour les travaux d'extension de la ligne électrique RUSUMO -MURORE par les travaux suivants :

- Elagage
- Piquetage, fouille, implantation et levage des poteaux MT et BT
- Tirage des lignes MT et BT
- Raccordement des postes de transformation, des équipements de coupure et de protection
- Transport des matériels électriques au chantier

### **2. Financement du marché**

Dans sa politique de décentralisation, le Gouvernement du Burundi à travers le Fonds National d'Investissement Communal, a disponibilisé des droits de tirage de l'exercice 2017 à la commune GISAGARA. La commune a déjà signé une convention de financement avec le FONIC , en vue de financer les différentes activités de promotion et protection de l'environnement . La commune GISAGARA a programmé d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre de ce marché.

### **3. Spécification du marché**

La passation du marché sera conduite par Appels d'Offres National (AON) tel que défini dans le code des Marchés Publics du Burundi.

### **4. Allotissement**

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul (1) lot.

5. L'ensemble des activités est à réaliser dans un délai maximum de Trois mois calendaires.

### **6. Condition de participation**

La participation à l'Appel d'Offre est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises opérationnelles au Burundi et justifiant des capacités ,juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

Avoir pas de différends ou litiges avec le Ministère de l'Energie et mines portant une tricherie commise sur les marchés antérieurs.

### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

### **Bureau de la Commune GISAGARA.**

Moyennant le paiement de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : 25.000fbu sur le compte N°1101/004 ouvert à La Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000fbu au compte N° 709-70042-01 Ouvert à la IBB CANKUZO au nom de la commune deGISAGARA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

### **Présentation de l'offre**

1. Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la commune GISAGARA au plus tard le 22/6/2017 à 10 heures. Chaque offre doit être accompagnée d'unegarantie de soumission de quatre cent mille francs burundais (400 000 Frs Bu). Les offres doivent être paginées , parafées et comprendre la table des matières. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
2. La garantie de soumission doit être libellée en francs burundais sous forme de garantie bancaire.  
N.B : Les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

### **3. Validité des offres.**

Les soumissionnaires engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours calendaires.

### **4. Date limite de dépôt des offres.**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 22/6/2017 à 10heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **5. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessus le 22/6/2017 à 10 heures30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis au FONIC.

### **13.Critères de qualification des soumissionnaires.**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### **1. Au niveau administratif :**

1. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire attestant qu'il est à mesure pour mener à bien l'exécution du marché ;
2. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
3. La caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
4. Les statuts du soumissionnaire(personne morale) ;

5. Le certificat d'immatriculation fiscal (NIF) ;
6. Une copie du registre de commerce (copie);
7. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original et en cours de validité ;
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'attestation de non faillite du tribunal de commerce valide ;
10. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original.

## 2. Au niveau technique :

- a) Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins une activité dans un marché analogue et présenter un procès-verbal de réception provisoire ou définitif y relatif ;
- b) Les principaux éléments du matériel envisagés pour la réalisation du marché ainsi que les preuves de possession ou de location ;
- c) Les qualifications et les l'expérience sur les activités de son personnel technique - professionnel dont la candidature est proposée pour le Marché ;

## 3. **Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ou ligne de crédit).

Les bordereaux des prix unitaires ainsi que les devis estimatifs et financiers

L'attribution du marché sera faite au soumissionnaire régulier ayant présenté l'offre administrativement et techniquement conforme, et financièrement moins disante, en considérant l'enveloppe budgétaire et les prix en vigueur sur le marché.

Fait Gisagara, le 22/05/2017

NIYONIZEYE Jonas

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics



*(Handwritten signature)*